



Au cours de son second emprisonnement, en 5561 (1800), l'Admour Hazaken ne fut pas incarcéré et n'endura pas une dure captivité, comme ce fut le cas la première fois. Cependant, les chefs d'accusation étaient plus graves, car ils portaient sur la doctrine de la 'Hassidout et l'opposition fut intense. Il fut retenu au "Taini Soviet" et libéré durant le troisième jour de 'Hanouka.

(Note du Rabbi Chlita: selon un autre avis, il fut libéré le cinquième jour de 'Hanouka et il faut en conclure que cette libération, au sens le plus littéral, fut obtenue pendant ces deux jours à la fois.)